



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 19 mars 2025

A l'ouverture de la séance :

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	15
Nombre de votants :	17

Délibérations D2025031908

Nombre de présents :	14
Nombre de votants :	15

Délibérations D2025031909 et D2025031910

Nombre de présents :	13
Nombre de votants :	14

Date de la convocation : 5 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ.

Présents :

Madame Claude BALLOTEAU	Madame Sophie LESORT-PAJOT
Madame Catherine BOUTINEAU	Madame Mariane LUQUÉ
Monsieur Patrice BROUHARD	Madame Béatrice ORTEGA
Madame Monique CHARRIER	Madame Patricia PARIS
Madame Ghislaine JOUANNET	Monsieur Jean-Marie PETIT
Madame Aude LE BESCOND	Madame Michelle PIVETEAU
Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU	Monsieur Guy PROTEAU

Absents ayant donné pouvoir

Madame Frédérique LIÈVRE	pouvoir à Mme Claude BALLOTEAU
Monsieur François SERVENT	pouvoir à Mme Mariane LUQUÉ

Absents :

Madame Pascale BRAU	Monsieur Alexandre GUICHARD
Madame Clarice CHEVALIER	Monsieur Joël PAPINEAU
Madame Marie-Thérèse GRANDILLON	Madame Karine TOBI

Délibérations D2025031908 à D2025031910

Madame Claude BALLOTEAU

Délibérations D2025031909 à D2025031910

Monsieur Guy PROTEAU

Secrétaire de séance : Madame Sophie LESORT-PAJOT

Madame Mariane LUQUÉ, Vice-présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes, ouvre la séance, procède à l'appel, lit les pouvoirs et constate que le quorum est atteint. La séance est ouverte à 14 h dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage.

Désignation du secrétaire de séance

Madame la Vice-présidente demande à l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Sophie LESORT-PAJOT fait acte de candidature.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de désigner Madame Sophie LESORT-PAJOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Madame la Vice-présidente donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 janvier 2025 et demande à l'assemblée de l'approuver.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 janvier 2025.

Ordre du jour

Madame la Vice-présidente indique que dix points sont à l'ordre du jour :

1. *Installation d'un administrateur du CIAS*
2. *Désignation d'un membre au sein de la commission Petite enfance Enfance Jeunesse*
3. *Débat d'orientation budgétaire*
4. *Convention annuelle 2025 Mission Locale Rochefort Marennes Oléron*
5. *Convention annuelle 2025 de mise à disposition de la salle omnisport de Bourcefranc-Le Chapus pour les actions des Locaux Jeunes*
6. *Convention 2025 de partenariat avec l'association La Grande Échelle pour l'utilisation de la salle de La Bigaille dans le cadre du CLAS*
7. *Structuration du Contrat Local de Santé 2025-2030*
8. *Convention d'utilisation temporaire de la salle des fêtes de Nieulle-sur-Seudre*
9. *Avenant au contrat de concession - modification des statuts du délégataire de la crèche communautaire*
10. *Convention-type de recours au bénévolat*

Point n°1 <i>Installation d'un administrateur du CIAS</i>	Délibération 2025031901
--	----------------------------

Madame la Vice-présidente présente la délibération.

Monsieur Guy PROTEAU signale que Madame BRAU rencontre actuellement des difficultés personnelles et que ce point doit être mis en attente.

Madame la Vice-présidente propose de valider le point et d'y revenir ultérieurement si nécessaire.

DÉLIBÉRATION 2025031901

Installation d'un administrateur du CIAS

Assemblées

Madame la Vice-présidente déclare installée dans ses fonctions d'administrateur du Conseil d'Administration du CIAS :

Madame Pascale BRAU, conseillère municipale de Bourcefranc-Le Chapus, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la Communauté de Communes, en remplacement de Monsieur Raymond HERISSON.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L. 123-6 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

DÉCIDE

- de prendre acte de l'installation de Madame Pascale BRAU en tant qu'administrateur du Conseil d'Administration du CIAS du Bassin de Marennes.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°2

*Désignation d'un membre au sein de la commission Petite enfance
Enfance Jeunesse*

Délibération
2025031902

Madame la Vice-présidente présente la délibération.

DÉLIBÉRATION 2025031902

Désignation d'un membre au sein de la commission Petite enfance Enfance Jeunesse

Assemblées

Madame la Vice-présidente indique que, suite à l'ouverture des commissions aux conseillers municipaux en 2021, Monsieur André GIRAUDEAU avait été désigné pour représenter la commune de Bourcefranc-Le Chapus au sein de la commission Petite enfance Enfance Jeunesse.

Suite à la démission de Monsieur André GIRAUDEAU, la commune de Bourcefranc-Le Chapus propose de désigner Madame Isabelle DESCHAMPS pour le remplacer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la délibération D2021041109 du Conseil d'Administration en date du 4 novembre 2021, ouvrant les commissions aux conseillers municipaux ;

Vu la délibération D2022190105 en date du 19 janvier 2022, désignant les membres dans les commissions ;

Vu la démission de Monsieur André GIRAUDEAU du Conseil municipal de Bourcefranc-Le Chapus ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

DÉCIDE

- d'installer Madame Isabelle DESCHAMPS, au sein de la commission Petite enfance Enfance Jeunesse.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°3 Débat d'orientation budgétaire	Délibération 2025031903
---	----------------------------

Madame la Vice-présidente présente la délibération.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale dans le cadre de la procédure budgétaire des collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, et qu'il doit se dérouler dans les dix semaines précédant le vote du budget. Il présente une rétrospective des budgets de fonctionnement entre 2020 et 2024, ainsi que le projet de compte administratif de l'exercice 2024, pour un volume total de 1 608 000 euros. Il souligne l'augmentation des charges de personnel, alimentée par la mise à disposition d'agents des services supports de la CCBM, mais neutralisée par une subvention perçue en 2024. Ces charges de personnel, qui représentent 65% des dépenses de fonctionnement, sont dans la moyenne des budgets liés à ce type de service. Les recettes, perçues en 2024, représentent 1 821 000 euros, dont 1 350 000 euros correspondent notamment à la participation de la CCBM, aux recettes CAF, MSA et ARS. Il évoque les 126 000 euros d'apurement de rattachement, liés aux charges reportées en 2023, puis à nouveau en 2024, en raison d'un manque de trésorerie. La répartition des recettes de fonctionnement montrent que 74 % des subventions proviennent de la Caf et de la CCBM, et permettent de dégager un excédent de 213 000 euros sur la section de fonctionnement. L'évolution de l'épargne nette montre une chute en 2023, en raison de l'intégration au budget des différents rattachements et sommes dues antérieurement. Il présente la liste exhaustive des dépenses d'investissement, pour un montant total de 12 900 euros environ. Les recettes d'investissement s'équilibreraient en 2025 grâce à l'excédent reporté et aux écritures d'amortissement. Le CIAS a touché 1 818 euros du Fond de Compensation TVA, ce qui permet d'intégrer un résultat estimatif de 66 000 euros sur la section d'investissement. Il fait un point sur les ressources humaines et sur l'absence de dettes. Il présente ensuite les orientations budgétaires pour l'exercice 2025, et précise les raisons de la hausse des charges à caractère général, estimée à 58 000 euros par rapport au BP 2024. Sur cette somme totale, 36 000 euros concernent notamment des travaux d'entretien à réaliser sur la structure d'accueil « Le château des enfants ».

Madame Claude BALLOTEAU demande si les travaux concernent notamment l'accès à la structure.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, répond que les travaux permettant de sécuriser l'accès à la structure ont déjà été effectués par les services techniques, notamment le changement du portail et la réfection de la clôture. Les travaux, prévus pour 2025, concernent la couverture de la toiture et le désengorgement des gouttières.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, reprend la présentation des orientations budgétaires et évoque entre autres, l'externalisation de la prestation ménage, un projet de « Guide des services aux familles » ainsi qu'une mission d'optimisation financière et d'appui managérial. Il souligne le remboursement d'une subvention de l'ARS pour un montant de 75 000 euros, perçue en 2021 pour un projet de création de pôle de prévention santé, qui ne s'est pas concrétisé. Il précise que ce remboursement fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la CCBM, en raison de la trésorerie insuffisante du CIAS. Il précise d'ailleurs, que 63 % des recettes de fonctionnement proviennent de la CCBM. Concernant les dépenses d'investissement, il indique que l'objectif est de réaliser les dépenses inscrites, uniquement en fonction du besoin réel, de la capacité financière et de trésorerie du CIAS. Il cite en exemple les 26 000 euros de dépenses pour le véhicule destiné au service Petite enfance, difficilement réalisable aujourd'hui, quand bien même celui-ci ait fait l'objet d'un appel à projets. Il prévient que les écritures d'amortissement vont probablement faire l'objet d'une décision modificative en cours d'année, en raison du passage en M57.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU demande à combien d'agents correspondent les 661 000 euros de charges de personnel en 2020. Elle comprend qu'il puisse y avoir des augmentations au niveau des salaires et des carrières, mais s'interroge sur cette différence de 400 000 euros entre 2020 et 2024.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, répond qu'il n'a pas les éléments nécessaires pour apporter une réponse à cette question, et se propose de solliciter les services RH à ce sujet.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, apporte un premier élément d'explication relatif à la mise en service de l'accueil de loisirs du Gua en septembre 2019, ce qui se répercute donc sur les charges de personnel en 2020.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU attend la réponse des services RH sur ce point. Elle demande la raison de l'augmentation des charges exceptionnelles, qui passent de 3 200 euros en 2024, à 80 000 euros dans le DOB 2025.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, indique qu'il s'agit d'une écriture budgétaire qui permet de maintenir le principe d'équilibre, et le niveau de trésorerie, sans utiliser la ligne des « dépenses imprévues » comme c'était le cas auparavant.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU souhaite ensuite connaître le détail des recettes intitulées « autres produits de gestion courante », pour un montant de 126 000 euros, en 2024.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, répond qu'il s'agit de l'apurement des rattachements, une méthode comptable qui consiste à réaliser des rattachements sur des dettes pour les impacter sur l'exercice réel. Tant que les créances ne sont pas honorées, elles doivent être neutralisées en dépenses et en recettes exceptionnelles sur cette ligne « Autres produits de gestion courante ».

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU demande la raison qui justifie l'augmentation de plus de 100 000 euros des charges à caractère général, entre le budget réalisé 2024 et le DOB 2025.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, indique que l'augmentation est, en réalité, de 50 000 euros, en comparant « de budget à budget », et qu'elle concerne les travaux d'entretien évoqués dans le cadre de la structure d'accueil enfance, un ajustement dans le cadre des activités Petite enfance, et l'externalisation de la partie ménage pour les locaux Jeunes. Le budget réalisé 2024 ne tient pas compte des évolutions inhérentes à la vie des différents équipements, une comparaison entre le compte administratif 2024 et le budget 2025 nécessiterait beaucoup plus de temps.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU demande un éclaircissement sur la hausse de 9 300 euros concernant la CTG en lien avec un projet de guide de service et une mission d'optimisation financière et d'appui managérial.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, répond que la Convention Territoriale Globale est un dispositif, en lien avec la Caf, pour lequel l'élaboration d'un « guide des services aux familles » est fléchée depuis 2 ou 3 ans. La réalisation de cet outil, visant à informer les usagers des services disponibles sur les volets santé et social du territoire, est aujourd'hui proposée au budget 2025. L'optimisation et la mission d'appui est une mission confiée à l'association 2Venirs, qui accompagne la collectivité sur la situation financière des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, ainsi que les axes et les leviers permettant d'optimiser les charges de personnel et les sources de financement.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU demande confirmation du reversement au CIAS du coût du personnel mis à disposition par la CCBM, sous forme de dotation.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, confirme qu'il s'agit de la même procédure que celle mise en œuvre au titre des mises à disposition en 2024, pour lesquelles la CCBM a versé 110 000€, puis titré 117 000 euros, de façon à ce que le coût soit neutre pour les deux structures. La CCBM verse une subvention et facture les mises à disposition au CIAS, le CIAS perçoit la subvention et règle le coût des mises à disposition. L'objectif de cette procédure est d'assurer une transparence sur les temps de présence des services supports qui participent fortement aujourd'hui au fonctionnement du CIAS.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU demande le détail des 1 492 000 euros de dotations, subventions et participations, en recettes de fonctionnement.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, répond qu'il s'agit notamment des subventions de la Caf, de la MSA, et de l'ARS, et principalement de la CCBM (subvention de fonctionnement, mises à disposition des services supports et reversement de soutien dans le cadre du remboursement de l'ARS).

Madame Claude BALLOTEAU demande si une date est prévue pour le remboursement des sommes dues à la commune de Marennes-Hiers-Brouage.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, répond que certaines écritures, pour un montant de 20 600 euros, ont déjà été neutralisées en fonction des créances de la commune, et qu'une première

facture a également été remboursée en février 2025. La suite de ces remboursements sera effectuée en fonction de la trésorerie du CIAS, encore sous tension à ce jour.

Madame Claude BALLOTEAU répond que c'est le cas pour toutes les collectivités.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, informe que la ligne de trésorerie signée en 2024, a été tirée à 90 %, du fait de la situation inhérente au service d'aide à domicile, déficitaire par nature.

Madame Claude BALLOTEAU signale que les dettes remontent aux années 2020 et 2021.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, est conscient de la situation et indique que les titres ont été transmis au CIAS en décembre 2022 et janvier 2023. Le CIAS commence à rembourser et certaines créances ont été apurées en lien avec le Trésor Public pour des dépenses dues par la commune de Marennes-Hiers-Brouage. L'objectif est de continuer cet apurement en lien notamment avec une convention signée concernant le reversement de salaire d'un agent et en fonction de la trésorerie. La problématique n'est pas budgétaire mais comptable, en lien avec ce défaut de trésorerie disponible.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU félicite ce travail d'équilibre financier, et confirme qu'il est important d'insister sur la différence entre trésorerie et budget.

Monsieur Jonathan SEVERIN, Responsable Finances, ajoute qu'un compte bancaire unique pour alimenter deux budgets ne facilite pas la situation.

DÉLIBÉRATION 2025031903

Débat d'orientation budgétaire

Finances

Madame la Vice-présidente expose :

Conformément à la loi du 6 février 1992 dont les dispositions sont reprises dans le règlement intérieur de la structure, le Conseil d'Administration doit débattre des grandes orientations budgétaires pour l'année 2025.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ainsi, les objectifs du DOB sont :

- de discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- d'informer sur la situation financière du CIAS,
- de présenter les actions qui seront mises en œuvre.

De plus, l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, mentionne les conditions de présentation du DOB. Celui-ci doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. Aussi, le Rapport portant sur les Orientations Budgétaires (ROB) sera présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Il mentionne les éléments suivants :

- les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI dont elles sont membres,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure, l'évolution des effectifs,
- l'évolution de dépenses,
- la gestion de la dette contractée,
- les perspectives pour le projet de budget.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 prévoyant un débat

sur les orientations générales du budget ;

Vu l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'Administration précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat ;

Considérant que ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2025 soumis au Conseil d'Administration ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

PREND ACTE

- de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire au sein de l'assemblée portant sur l'exercice 2025 et sur l'ensemble des budgets du CIAS ;
- du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 présenté en séance et joint à la présente délibération.

Point n°4 Convention annuelle 2025 Mission Locale Rochefort Marennes Oléron	Délibération 2025031904
---	----------------------------

Madame la Vice-présidente présente la délibération et indique que le montant indiqué est un forfait par habitant.

Monsieur le Président souligne l'excellence du travail réalisé et les permanences qui se déroulent à la Maison France Services.

DÉLIBÉRATION 2025031904

<u>Convention annuelle 2025 Mission Locale Rochefort Marennes Oléron</u>	<i>Subventions</i>	
Madame la Vice-présidente expose :		
La Mission Locale est une association d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, liée par convention avec le CIAS. A ce titre, elle s'engage à :		
<ul style="list-style-type: none">- assurer au minimum deux permanences hebdomadaires sur le territoire du Bassin de Marennes pour mener à bien ses missions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ;- fournir annuellement un bilan global de l'activité réalisée et un bilan quantitatif des jeunes accueillis par communes sur le territoire de la Communauté de Communes Bassin de Marennes.		
Considérant l'intérêt général des missions portées sur le territoire par la Mission Locale auprès du public des 16-25 ans et dans le respect de la convention qui la lie au CIAS du Bassin de Marennes, la participation financière pour son fonctionnement, calculée sur la base de 2€ par habitant, est de 31 044 euros (15 522 habitants selon le dernier recensement de la population) au titre de l'exercice 2025.		
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;		
Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,		
DÉCIDE		
<ul style="list-style-type: none">- de valider le versement d'une subvention pour le soutien aux activités organisées par la Mission Locale Rochefort-Marennes-Oléron à hauteur de 31 044 euros pour l'exercice 2025 ;- d'autoriser le Président à signer tout document afférent, notamment la convention 2025 ;- d'inscrire les dépenses au budget.		
Pour : 17	ADOPTE À L'UNANIMITÉ	Abstention : 0
	Contre : 0	

Madame la Vice-présidente propose que les points 5, 6 et 8, relatifs à des conventions de mises à disposition gratuites, soient délibérés à la suite.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, précise que le point 6 concerne une utilisation temporaire, dans le cadre de la semaine de la Petite enfance, à la différence du point 5 qui concerne une convention annuelle.

Madame Claude BALLOTEAU signale que la date d'utilisation relative à la délibération du point 6 est déjà passée.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, confirme et précise que Monsieur François SERVENT, présent lors de cette animation Petite enfance, est informé de la situation et de la délibération de ce point aujourd'hui.

Monsieur le Président ajoute que les maires des communes sont systématiquement associés à ce genre de négociations.

Madame la Vice-présidente suggère que ce type de conventions récurrentes fassent l'objet d'une décision, et soient directement signées par le Président, comme c'est le cas pour le Conseil Communautaire, cela permettrait d'éviter ce genre de situation.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU demande si le Conseil d'Administration a donné pouvoir au Président à ce sujet.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, répond par la négative, et ajoute qu'il s'agit d'une difficulté rencontrée par les services, qui utilisent fréquemment les salles des différentes communes et formalisent ces mises à disposition par convention. Une délégation de pouvoir permanente, relative au fonctionnement et à la gestion courante des services, faciliterait le respect des délais et allégerait l'ordre du jour de cette assemblée.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU précise que le recueil des décisions du Président permet justement aux élus d'être régulièrement tenu informés des mises à disposition accordées par délégation.

Point n°5 Convention annuelle 2025 de mise à disposition de la salle omnisport de Bourcefranc-Le Chapus pour les actions des Locaux Jeunes	Délibération 2025031905
---	----------------------------

Madame la Vice-présidente présente la délibération.

DÉLIBÉRATION 2025031905

<u>Convention annuelle 2025 de mise à disposition de la salle omnisport de Bourcefranc-Le Chapus pour les actions des Locaux Jeunes</u>	<i>Jeunesse</i>
Madame la Vice-présidente expose :	
Dans le cadre de son action en direction des jeunes du territoire, le service Jeunesse propose des temps d'activité dans la salle omnisport de la commune de Bourcefranc-Le Chapus les mercredis en période de vacances scolaires.	
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,	
DÉCIDE	
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle omnisport de Bourcefranc-Le Chapus pour l'année 2025, ainsi que tout document afférent.	
Pour : 17	ADOpte À L'UNANIMITÉ
	Contre : 0
	Abstention : 0

Point n°6 <i>Convention d'utilisation temporaire de la salle des fêtes de Nieulle-sur-Seudre</i>	Délibération 2025031906
---	----------------------------

Madame la Vice-présidente présente la délibération.

DÉLIBÉRATION 2025031906

<u>Convention d'utilisation temporaire de la salle des fêtes de Nieulle-sur-Seudre</u>	<i>Petite enfance</i>
Madame la Vice-présidente expose :	
La semaine nationale de la Petite enfance se déroule du 17 au 22 mars 2025 sur le thème « Encore, jouer à l'infini ». À cette occasion, le Relais Petite Enfance du Bassin de Marennes propose un programme d'animations à destination des assistants maternels et des familles du territoire.	
La matinée du mardi 18 mars, un atelier sensoriel est organisé dans la salle des fêtes mise à disposition par la commune de Nieulle-Sur-Seudre, menée par Julie RAGOT-BOUGE de l'association « P'tit bout d'sens ».	
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,	
DÉCIDE	
- d'autoriser le Président à signer la convention d'utilisation temporaire de la salle des fêtes de Nieulle-sur-Seudre, ainsi que tout document afférent.	
Pour : 17	ADOPTE À L'UNANIMITÉ Contre : 0
	Abstention : 0

Point n°7 <i>Convention 2025 de partenariat avec l'association La Grande Échelle pour l'utilisation de la salle de La Bigaille dans le cadre du CLAS</i>	Délibération 2025031907
---	----------------------------

Madame la Vice-présidente présente la délibération.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, rappelle que le CIAS est porteur, dans ses compétences, du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et que la collectivité organise cette action depuis de nombreuses années, en lien avec le service Jeunesse et le collège Jean Hay de Marennes. Pour 2025, un souci de lieu, et la dimension musicale du projet, envisagé autour de la pratique du slam et du rap, ont naturellement conduit à un partenariat avec La Grande Échelle, association gestionnaire de la salle de la Bigaille. Le projet vise à renforcer la confiance en soi et la capacité de parler en public. La salle de La Bigaille, utilisée de façon hebdomadaire, sur une durée de 2 heures, permettrait aux jeunes de disposer d'un environnement adéquat, avec une scène, des micros et des lumières. À l'issue du projet, les participants au CLAS seraient associés à la fête annuelle de La Bigaille, pour une représentation grand public.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU demande le nombre de collégiens concernés.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, indique que le dispositif CLAS, relancé en janvier 2025, concerne aujourd'hui 12 collégiens, pour 20 places disponibles. La présence d'un animateur jeunesse, à la pause méridienne du collège, permet d'assurer la promotion de ce dispositif. Elle ajoute que La Bigaille, en plus d'être à proximité du collège, est une salle de spectacle emblématique du territoire, avec une vocation culturelle et un fonctionnement associatif.

Madame Claude BALLOTEAU demande si la commune de Marennes-Hiers-Brouage doit prendre partie dans cette convention, en tant que propriétaire du bâtiment.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, indique que cela ne semble pas nécessaire dans la mesure où l'association La Grande Échelle a une gestion exclusive de cet espace.

Madame Claude BALLOTEAU préfère vérifier la convention passée entre la commune et l'association afin de garantir l'aspect juridique du cadre. Une gestion exclusive ne dispense pas de l'autorisation du propriétaire.

DÉLIBÉRATION 2025031907

<u>Convention 2025 de partenariat avec l'association La Grande Échelle pour l'utilisation de la salle de La Bigaille dans le cadre du CLAS</u>	<i>Jeunesse</i>	
Madame la Vice-présidente expose :		
Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le CIAS souhaite proposer, de janvier à juin 2025, un atelier « slam-rap », encadré par une artiste professionnelle accompagnée par les animateurs de la collectivité. Cet atelier vise à découvrir et/ou approfondir l'art de l'écriture, la performance musicale et à développer la confiance et l'estime de soi.		
« La Bigaille » étant un lieu scénique emblématique du territoire, un partenariat entre l'association « La Grande Échelle » et le CIAS est proposé afin que les jeunes puissent accéder à ce lieu et effectuer les séances du projet « slam-rap » dans ces locaux.		
Une convention a pour objet de formaliser la mise à disposition au CIAS des locaux de « La Bigaille », gérés par l'association « La Grande échelle ».		
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,		
DÉCIDE		
- d'autoriser le Président à signer la convention 2025 de partenariat avec l'association La Grande Échelle pour l'utilisation de la salle de La Bigaille dans le cadre du CLAS, ainsi que tout document afférent.		
Pour : 17	ADOpte À L'UNANIMITÉ Contre : 0	Abstention : 0

Point n°8 <i>Structuration du Contrat Local de Santé 2025_2030</i>	Délibération 20250031908
---	-----------------------------

Madame la Vice-présidente présente la délibération et revient sur le forum « Bien Vieillir à Domicile » qui s'est déroulé le jeudi 13 mars, sur la commune de Saint-Just-Luzac. Ce forum, pour lequel une communication a été réalisée sur les radios et dans la presse locale, a réuni un grand nombre de professionnels de la santé. Elle apporte ensuite quelques données sur la population âgée du Bassin de Marennes : les habitants de 60 à 74 ans représentent 24,4 % de la population du territoire, contre 17,1 % en France, et les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 13,5 % de la population du territoire, contre 9,5 % en France. Dans les années à venir, la progression des plus de 60 ans devrait progresser jusqu'à 44 %, et celle des plus de 75 ans devrait progresser jusqu'à 20 %. Dans ce contexte, la problématique du maintien à domicile va s'amplifier au fil des années. À l'heure actuelle, il est recensé 737 personnes de plus de 75 ans qui résident seules, et 1985 personnes de plus de 55 ans sont considérées comme « à risque de fragilité ». Les EHPAD, au-delà de leur coût élevé, ne proposent pas un nombre suffisant de places. Elle invite les élus à se projeter dans l'avenir à partir de ces données statistiques inquiétantes.

Madame Claude BALLOTEAU indique qu'une population de plus en plus âgée nécessite de plus en plus de soins médicaux, or, le territoire compte de moins en moins de médecins.

Madame la Vice-présidente évoque les situations alternatives qui permettent le maintien à domicile, dont les nombreuses actions mises en place par le CIAS au travers du Contrat Local de Santé (CLS), signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine. Elle précise que l'un des axes du CLS est de faciliter le maintien à domicile et la coordination gérontologique, et ajoute « Ayons un regard bienveillant envers nos aînés, nos « vieux », destigmatisons ce mot, qui n'est pas un gros mot, la vieillesse commence dès la naissance ». Elle évoque l'importance de promouvoir les associations qui travaillent en réseau sur de nombreux sujets : la santé mentale, le suicide, la qualité de vie, la maladie. Le CLS du Bassin de Marennes a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, il permet de mieux coordonner les acteurs locaux afin de faciliter l'accès aux soins et de promouvoir le bien-être des habitants. Elle cite quelques exemples d'actions menées par le CIAS ces dernières années : soutien aux aidants avec le bus de L.E.A, groupes de parole et ateliers bien-être, maintien au logement avec le SAD, aides financières à l'adaptation au logement avec l'OPAH-RU, sensibilisation à la thématique avec le camion itinérant « Ma Maison A'Venir », ateliers « bien vieillir chez soi » avec SOLIHA, promotion de l'activité d'Accueillant Familial via un forum organisé par le CIAS en 2024, permanences sur l'utilisation des NTIC par la conseillère numérique de Maison France Services. Autant d'actions qui rencontrent un fort succès auprès des personnes de 60 ans et plus. La proposition aujourd'hui est d'actualiser le CLS 2025_2030 et de valider les axes stratégiques.

Monsieur Olivier DUC, Coordinateur du Projet santé-social de territoire, revient sur l'objectif du forum qui était d'apporter de l'information sur le territoire et de sensibiliser les acteurs et les habitants sur la problématique du vieillissement. Il indique que le message qui revient le plus souvent lors des interventions des partenaires est la volonté de favoriser la prévention et d'anticiper le vieillissement de la population, en apportant des informations concrètes et pragmatiques sur des actions opérationnelles, permettant de bien vieillir chez soi, le plus longtemps possible, et en bonne santé. Il donne ensuite lecture des propositions de structuration du CLS 2025_2030, sans profonde modification avec sa précédente version. La préconisation faite par l'ARS étant de limiter chaque axe stratégique à 3 fiches-actions, il présente l'axe 1 : Accès aux soins et offre de soins, et les 3 actions envisagées.

Madame Claude BALLOTEAU fait part de son inquiétude, suite à la lecture de la presse locale et de l'information du recrutement d'un seul et unique poste à l'Hôpital de Royan, ce malgré la forte demande. Elle estime que l'accompagnement des projets de santé du territoire sera un objectif incontournable pour éviter la disparition des médecins à très court terme.

Monsieur Olivier DUC, Coordinateur du Projet santé-social de territoire, évoque le dispositif « Docteurs juniors », mis en œuvre sur le territoire pour accompagner les médecins libéraux déjà en poste, et faciliter l'accès à la pratique de jeunes médecins, en offrant la possibilité de stage de longue durée. Concernant la lisibilité de l'offre des soins, il rappelle que les libéraux du Bassin de Marennes adhèrent à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Il présente ensuite les axes suivants et les actions envisagées : axe 2 : Maintien à domicile et autonomie des personnes vulnérables, axe 3 : Prévention et promotion de la santé, axe 4 : Santé environnementale et cadre de vie, et axe 5 : promotion de la Santé Mentale.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, indique que le CLS est conventionné et financé par l'ARS, avec un engagement sur 5 ans, ce qui justifie la nécessité d'un accord des élus sur la cohérence des axes stratégiques, leur périmètre et leurs domaines d'intervention. Un travail de reformulation de ces axes, par rapport à la version précédente, a permis d'élargir les champs d'évolutions possibles, en fonction de la réalité du terrain et des fragilités repérées au sein de la population, au cours des 5 prochaines années. L'objectif reste de mieux vivre et de mieux faire vivre ce territoire, pour une meilleure santé de ses habitants.

Madame Aude LE BESCOND s'interroge sur la possibilité d'appliquer l'objectif « Former et faire monter en compétences les élus et les professionnels », inscrit sur l'axe 4, à l'axe 5 : Promotion de la Santé Mentale.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, indique que les 5 axes vont faire l'objet de groupes de travail, composés de professionnels de santé et d'acteurs du territoire. Ces groupes de travail auront la tâche d'affiner, de modifier les actions prioritaires et de reformuler des propositions plus adaptées. Les fiches-actions de chaque axe sont à construire ensemble.

Madame la Vice-présidente indique que la démarche de renouvellement du CLS nécessite de définir la gouvernance, un calendrier de mise en œuvre ainsi que la liste des acteurs à solliciter. Concernant la gouvernance, il est proposé la mise en œuvre d'un Comité de pilotage élargi et d'un autre restreint, supervisé par 2 élus référents. Le calendrier de la démarche prévoit une signature du CLS à la fin de l'année 2025.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, confirme que la date retenue pour cette signature permet de caler les deux dispositifs CLS et CTG sur une même temporalité, afin de favoriser l'émergence d'un projet de territoire transversal sur les deux volets, santé et social.

Madame la Vice-présidente liste les nombreux acteurs pouvant être associés à ce projet. Elle suggère l'organisation d'une prochaine commission permettant aux élus volontaires de pouvoir se manifester et s'impliquer dans cette démarche de renouvellement et dans la gouvernance du futur CLS.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, indique que la question de la gouvernance fait partie des axes d'amélioration fléchés lors du bilan, pour une meilleure visibilité et lisibilité du CLS. Elle estime qu'il est important qu'un portage soit assuré par des élus engagés dans le dispositif.

Madame la Vice-présidente signale qu'il existe beaucoup de structures et d'acteurs sur le territoire, le projet de « guide des services », à destination de la population, des professionnels de santé et des partenaires locaux, devrait faciliter l'interconnaissance, la lisibilité et la synergie des actions.

Monsieur le Président regrette de n'avoir vu que peu d'élus lors du forum « Bien vieillir à domicile ».

Madame Monique CHARRIER estime que certains élus ont conscience des problématiques mais ne veulent pas s'investir, elle cite en exemple le plan d'action contre le moustique tigre et l'interdiction d'épandage par hélicoptère dans les marais.

Monsieur Olivier DUC, Coordinateur du Projet santé-social de territoire, indique que les actions du CLS proposent de répondre à cette problématique par des gestes au quotidien, chez soi et dans son jardin, et non plus par l'utilisation de produits chimiques.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, confirme qu'il s'agit d'une démarche de prévention, de sensibilisation et d'information. La première action à porter auprès des publics est celle de l'information, pour éviter, en amont, la présence et la reproduction de ces espèces. Il s'agit d'anticiper plutôt que d'agir.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU partage sa recette contre les moustiques et suggère l'installation de gîte à chauve-souris, une espèce capable de manger 5 à 6 000 moustiques en une nuit.

Madame Monique CHARRIER répond qu'il faut être dans une zone où les chauves-souris sont présentes.

Madame la Vice-présidente rappelle que les actions du CLS ne sont pas exclusivement destinées aux personnes âgées, mais s'adressent à la population en général.

Monsieur le Président a fait le constat que les habitants font appel au CIAS, ou aux CCAS des mairies, lorsqu'ils sont dans le besoin, en état d'alerte. L'objectif est aujourd'hui d'anticiper et de prévenir, notamment pour faciliter la vie des personnes âgées, et parfois complètement isolées. Il est nécessaire de persévérer dans l'information et la communication, sur les aides individuelles par exemple, au même titre que celles qui existent pour réduire la vulnérabilité aux inondations des habitations, ou pour lutter contre la précarité énergétique.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, évoque un événement en cours de préparation, intitulé « la Santé environnementale dans tous ses états », à destination d'un public de 0 à 17 ans, visant à sensibiliser dès le plus jeune âge.

Monsieur Guy PROTEAU demande si les écoles et les lycées sont concernés par les actions du CLS.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, confirme que l'Éducation Nationale fait partie des acteurs associés, avec des projets autour de l'eau notamment : visite de la station d'eau potable d'Échillais, visite des marais ou encore découverte de la biodiversité avec les

agents Natura 2000. Une convention est en cours avec le CPIE, et permet de mener un certain nombre d'actions autour de la santé environnementale, en lien avec les établissements scolaires.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU signale que la subvention du CPIE a baissé dans le budget du CIAS.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, répond qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un règlement de prestations, dont les modalités financières et les montants sont définis dans une convention pluriannuelle, courant sur la durée du CLS.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU demande pourquoi la promotion du métier d'accueillant familial n'est plus proposée dans les fiches-actions du nouveau CLS, dans la mesure où il s'agit d'une solution permettant d'éviter l'EHPAD.

Monsieur Olivier DUC, Coordinateur du Projet santé-social de territoire, répond que la promotion de cette activité a eu lieu lors du forum en 2024, et qu'il est possible de renouveler cette action.

Madame la Vice-présidente ajoute que le Conseil Départemental a réalisé une importante communication sur cette activité, mais qu'il est nécessaire de continuer la promotion de ces actions, ainsi que des aides départementales possibles.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, réitère l'importance aujourd'hui de valider les axes du CLS. Elle explique qu'une fois que l'ARS aura donné son accord de principe sur les axes stratégiques, les groupes de travail, composés d'élus, d'usagers, et de professionnels, pourront être constitués, dans l'objectif de faire émerger les priorités et les fiches-actions. Il y a de fortes probabilités que la question des aidants remonte dans les échanges, et soit intégrée au plan d'action et à la mise en œuvre des priorités, fléchées par le groupe de travail. Le Comité de pilotage restreint aura ensuite la tâche de valider les actions proposées par les différents groupes de travail.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU demande si le forum a suscité des vocations d'accueillants familiaux.

Madame la Vice-présidente répond que le CIAS n'a pas connaissance des demandes d'agrément formulées auprès du Conseil Départemental, et que la personne référente n'a pas pu faire de retour suite à son arrêt maladie. Elle signale néanmoins avoir entendu un certain nombre de personnes âgées exprimer leur intérêt pour ce dispositif.

Monsieur Olivier DUC, Coordinateur du Projet santé-social de territoire, ajoute qu'une représentante du Département était présente lors du forum « Bien vieillir à domicile » pour promouvoir l'activité d'accueil familial, en lien avec la coordinatrice Autonomie.

Madame Monique CHARRIER signale que la création de l'ARS est relativement récente, entre 1990 à 1995, période qui a justement vu la disparition des familles d'accueil au profit des maisons de retraite, qui devaient être des « clubs vacances pour les anciens ».

Monsieur Olivier DUC, Coordinateur du Projet santé-social de territoire, rappelle que le Département est en charge du portage et de la promotion de ce dispositif, inscrit dans le Contrat de Territoire du Bassin de Marennes. La problématique rencontrée sur le Bassin de Marennes est liée à la question du foncier et à la forte présence de résidences secondaires qui freine le développement de l'accueil familial, activité qui fonctionne davantage dans les zones reculées que sur les territoires côtiers.

Madame Claude BALLOTEAU quitte la séance à 15 h 22. Le pouvoir de Madame Frédérique LIÈVRE n'est donc plus comptabilisé pour la suite des délibérations.

Madame Monique CHARRIER évoque le reportage relatant l'expérience des accueillants familiaux sur le département de la Creuse.

Madame la Vice-présidente indique que l'activité d'accueil familial est suivie de façon trimestrielle par le Département afin d'éviter les possibles dérives.

Monsieur Olivier DUC, Coordinateur du Projet santé-social de territoire, précise qu'il existe environ 350 familles d'accueil en Charente-Maritime.

DÉLIBÉRATION 2025031908

<u>Structuration du Contrat Local de Santé 2025 2030</u>	<i>Projet santé social</i>	
Madame la Vice-présidente expose :		
Le Contrat Local de Santé (CLS) du Bassin de Marennes de première génération est arrivé à son terme (2020-2025). Il a fait l'objet d'une démarche de bilan et d'évaluation réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine et par Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine. Les résultats de cette démarche ont été présentés lors du dernier comité de pilotage, en novembre 2024.		
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,		
DÉCIDE		
<ul style="list-style-type: none">- de valider la structuration du futur CLS autour de cinq axes stratégiques et la démarche de renouvellement proposée (gouvernance, calendrier et acteurs associés), dans l'objectif d'un renouvellement du CLS avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2025 ;- d'inscrire les recettes et dépenses liés au dispositif au budget des années concernées.		
Pour : 15	ADOpte À L'UNANIMITÉ	Abstention : 0
	Contre : 0	

Monsieur Guy PROTEAU quitte la séance à 15 h 33.

Point n°9 <i>Avenant au contrat de concession - modification des statuts du délégataire de la crèche communautaire</i>	Délibération 20250031909
---	-----------------------------

Madame la Vice-présidente présente la délibération.

DÉLIBÉRATION 2025031909

<u>Avenant au contrat de concession - modification des statuts du délégataire de la crèche communautaire</u>	<i>Petite enfance</i>
Madame la Vice-présidente expose :	
La crèche communautaire située à Marennes-Hiers-Brouage est gérée en Délégation de Service Public par l'association « Léo Lagrange Sud-Ouest ». Le délégataire a informé le CIAS d'une modification des statuts de l'association avec la création officielle de « Léo Lagrange Petite Enfance ». Ce changement de dénomination nécessite la rédaction d'un avenant au contrat de concession 2023-2028, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.	
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Vu la délibération D2023041203 du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes en date du 12 avril 2023, approuvant les termes du contrat de concession de service public avec l'association Léo Lagrange Sud-Ouest ;	
Vu le contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de l'Établissement d'Accueil du jeune Enfant « Cap au vent Moussaillon ! » en date du 12 avril 2023, formé entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes et l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest ;	
Vu la résolution n°4 du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Léo Lagrange Centre Est du 17 décembre 2024, portant approbation de l'opération d'apport partiel d'actif de l'activité de petite enfance de l'association Léo Lagrange Sud-Ouest au profit de l'association Léo	

Lagrange Centre Est au 1er janvier 2025 ;

Vu les statuts approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Léo Lagrange Centre Est du 17 décembre 2024, portant les modifications statutaires de l'Association suivantes :

- Le siège social est transféré à PARIS (75018) ;
- L'objet social est modifié comme suit : « la représentation et le développement des activités de la Fédération Léo Lagrange, ci-après la FLL, dans les champs de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants et de l'accompagnement à la parentalité » ;
- La dénomination actuelle de l'Association est modifiée comme suit : « LÉO LAGRANGE PETITE ENFANCE » ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

DÉCIDE

- d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat de concession 2023_2028 pour la gestion et l'exploitation de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°10 <i>Convention-type de recours au bénévolat</i>	Délibération 20250031910
--	-----------------------------

Madame la Vice-présidente présente la délibération.

Madame Mathilde GOUJON, Responsable des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse, indique que cette convention permet de protéger le bénévole, dans le cadre des actions demandées par la collectivité, et de poser un cadre juridique rassurant pour les deux parties, qui peut être appliqué au-delà du LAEP, sur des évènements ou sur d'autres services, en cas de besoin.

DÉLIBÉRATION 2025031910

<u>Convention-type de recours au bénévolat</u>	<i>Petite enfance</i>
Madame la Vice-présidente expose :	
Dans le cadre du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), une accueillante bénévole assure, aux côtés des agents du CIAS, l'accueil des familles.	
Il est proposé la formalisation d'une convention de recours au bénévolat de façon à cadrer les missions du bénévole mais également pour que celui-ci soit reconnu et assuré par la collectivité dans le cadre de son activité.	
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,	
DÉCIDE	
- d'autoriser le Président à signer la convention de recours au bénévolat, ainsi que tout document afférent.	
Pour : 14	Contre : 0
ADOpte À L'UNANIMITÉ	
Abstention : 0	

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-présidente remercie les administrateurs de leur présence.

La séance est close à 15 h 37.

Fait les jours, mois, et an que dessus,

Le Président
Patrice BROUHARD

La Secrétaire de séance
Sophie LESORT-PAJOT

